



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réductions d'impôt

Question écrite n° 123086

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur le fait qu'actuellement les personnes salariées ainsi que les personnes inscrites au chômage bénéficient d'un crédit d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile. Par contre, les personnes handicapées et les personnes âgées ne bénéficient, elles, que d'une réduction d'impôt. Elle souhaiterait qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'une telle situation est particulièrement injuste compte tenu précisément de ce que les personnes âgées et les personnes handicapées ont le plus besoin d'une aide à domicile.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123086

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2007, page 4674